

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS263

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, après le mot :

« national »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.